

### Usages et mésusages de la notion de « peuple » par les élites

« A quoi bon le peuple ? » La question se veut provocatrice. Derrière son ton désabusé, un sous-entendu : on a déjà essayé, et ça n'a pas fonctionné. Cet « à quoi bon ? » sonne alors comme un « à quoi sert ? ». A quoi sert le « peuple » ? Ou plutôt : à *qui* sert-il ? Assurément, si la question est posée, c'est que le peuple ne se sert pas à lui-même. L'option d'un « peuple pour le peuple » est d'emblée écartée. Mais si le peuple sert à d'autres que lui, ne leur est-il alors pas asservi ? De sorte qu'en servant, le peuple s'asservit ? Ce peuple qui sert serait par là même serviteur. Le service rendrait servile.

Mais qui sert-il, ce peuple ? Pour qui roule-t-il ? Quel est cet Autre au profit duquel le peuple fonctionne ? Appelons-le les élites. Ces élites sont politiques, économiques, religieuses, militaires, artistiques, intellectuelles ou autres, peu importe. Le principal réside là : ces élites ont toutes, à des degrés divers, leur mot à dire concernant les choix importants affectant l'ensemble de la collectivité. Leur privilège décisionnel les distingue du reste de la communauté, qui n'a d'autre pouvoir que de hocher la tête aux injonctions reçues d'en haut.

Le peuple sert donc aux élites. Mais il ne les sert pas nécessairement. La nuance est de taille : on peut servir aux élites sans servir les élites. Autrement dit, on peut leur être utile sans leur être soumis. En ce qui concerne le peuple, les deux vont souvent (mais pas tout le temps) de pair. Nous y reviendrons. En outre, cette distinction importe dans la mesure où la question qui nous préoccupe ici est moins « comment le peuple sert les élites ? » que « comment le peuple sert aux élites ? » Autrement dit, quels (més)usages les élites font-elles de la notion de « peuple » ? Notre idée est la suivante : le type d'usage (ou de mésusage) que les élites font du peuple favorise (ou non) le pouvoir de ces élites et la soumission du grand nombre.

Sans que notre typologie prétende à l'exhaustivité, nous identifions trois usages principaux du peuple – le « peuple » étant ici entendu en tant que référent symbolique à disposition des acteurs sociaux (notamment des élites), en tant que signifiant aux multiples usages. La notion de « peuple » est en effet utilisée de trois manières différentes : en tant que fiction juridique, en tant que réalité nationale et, enfin, en tant que projet politique. Les deux premiers usages du « peuple » sont en réalité des mésusages, dans la mesure où l'usage que les élites font du peuple tend à transformer ce peuple « utile » (le peuple est « utile » aux élites, puisqu'elles font usage de la notion) en peuple « soumis » (au sens où le grand nombre se retrouve sous le joug d'une minorité). Contrairement aux deux autres, l'usage du peuple en tant que « projet politique » ne constitue pas un obstacle à l'émancipation humaine dans la mesure où le « peuple » est compris comme « effectivité en construction » par les élites qui l'invoquent.

#### **Premier mésusage : le peuple comme fiction juridique**

C'est dans les théories du contrat social que le peuple émerge en tant que fiction juridique destinée à fonder le pouvoir du souverain et à le protéger contre les révoltes de ses sujets. Chez John Locke et Thomas Hobbes, le « peuple » est envisagé non comme réalité sociologique mais pris dans le cadre d'un récit philosophique visant à légitimer le pouvoir du souverain. Le peuple est alors pensé comme source et, surtout, comme bénéficiaire du pouvoir, mais non comme détenteur dudit pouvoir. Le pouvoir « provient » du peuple et lui échappe, aussitôt, pour être confié à l'Etat. Les mauvaises langues comme la nôtre diront qu'avec ce transfert le peuple se voit confisquer son pouvoir. A quoi les théoriciens du contrat social rétorqueront qu'il n'y perd rien puisqu'en contrepartie il obtient la paix civile et la garantie de pouvoir jouir librement de ses droits. Mais la fiction se heurte ici à la réalité. La sociologie et l'histoire apportent un cruel démenti à la promesse contractualiste d'un souverain garant de la sécurité et de la liberté de ses sujets. Entendons-nous bien : il n'y a rien de condamnable dans le fait de mobiliser une fiction. Mais lorsque celle-ci a pour but de fonder *de jure* un pouvoir qui, *de facto*, n'a rien de démocratique ni même de libéral, on est en droit de douter de l'utilité d'une telle fiction – si, du moins, on se place du point de vue des intérêts du grand nombre et non de celui des élites.

Ce premier mésusage du « peuple » n'est pas l'apanage des théories du contrat social. On le retrouve, d'une manière similaire, dans la plupart des Constitutions des Etats modernes. Ces Constitutions se réfèrent fort souvent à la « souveraineté populaire » alors même qu'elles consacrent en réalité la souveraineté des élites. La fiction démo-cratique (étymologiquement « pouvoir du peuple ») vient ainsi masquer la réalité oligarchique (le « pouvoir des élites »). L'entourloupe est tellement osée que presque personne ne s'en aperçoit. Que dit l'article 2 de la Constitution française de 1958 ? « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ». La seconde partie de la phrase (« les représentants du peuple exercent la souveraineté ») contredit directement la première (« la souveraineté appartient au peuple »). De deux choses l'une : soit la souveraineté appartient réellement au peuple, alors c'est qu'il l'exerce lui-même ; soit ce sont les représentants du peuple qui exercent la souveraineté, et donc elle leur appartient. Car exercer et détenir le pouvoir ne font qu'un. Ceux à qui il appartient sont ceux qui l'exercent. Et comme, dans la réalité, ce sont les représentants du peuple qui monopolisent les fonctions politiques et les postes décisionnels, c'est donc à eux qu'appartient la souveraineté. Décider qui doit décider ce n'est déjà plus décider. Autrement dit, se doter de représentants (y compris élus) qui décideront à notre place et en notre nom, c'est finalement abandonner le pouvoir aux élites politiques. Celles-ci auront alors tout loisir d'user de leur pouvoir sur et contre le grand nombre, de sorte que le peuple « utile » en devient asservi.

## Second mésusage : le peuple comme réalité nationale

Poursuivons avec la Constitution française. Celle-ci, comme la plupart des Constitutions modernes, parle de la « souveraineté populaire » en termes de « souveraineté nationale ». Les deux expressions sont strictement équivalentes, de sorte que la confusion entre « peuple » et « nation » est totale. En effet, la pensée dominante est parvenue à présenter ces deux signifiants comme synonymes. En témoigne le succès d'expressions courantes telles que « le peuple français », ou, dans le domaine sportifs, les nombreuses évocations de ce « peuple qui soutient comme un seul homme son équipe nationale ». A l'opposé des théories du contrat social, le peuple n'est plus envisagé ici comme une fiction mais comme une réalité sociale homogène, dont l'unité réside dans une identité, nationale, caractérisée par une histoire commune et des traits culturels partagés (la France patrie des droits de l'homme, de l'exception culturelle, des Lumières, de la bonne nourriture, de Vercingétorix, etc). La nationalisation de la notion de « peuple » est en même temps une essentialisation. Tombant dans le piège de ce que Wittgenstein appelle le substantialisme, on suppose ici que derrière le substantif (le nom « peuple ») se trouve nécessairement une substance (un peuple réellement existant et uni).

Cette assimilation symbolique du peuple à la nation accompagne et favorise le triomphe du modèle de l'Etat-nation, qui s'est progressivement imposé comme la seule forme de régime politique efficace, désirable et possible. La conséquence pratique du fait de réduire le sujet politique (le peuple) à une communauté historique et culturelle (la nation) est immédiate : sont exclus du statut de sujet politique (i.e. de la citoyenneté) l'ensemble des individus n'appartenant pas à l'entité nationale. Concrètement, cette (con)fusion entre peuple et nation a toujours joué un rôle de premier plan dans le racisme d'Etat. Elle alimentait idéologiquement la mission civilisatrice de la III République comme elle alimente aujourd'hui le débat nauséabond sur « l'identité nationale », les expulsions de Roms et autres chasses aux sans-papiers. L'usage du peuple comme « réalité nationale » diffère de celui de la « fiction juridique » mais la conséquence, elle, reste la même : les élites exercent le pouvoir seule, et dans leur propre intérêt. Le nationalisme exacerbé les tensions entre gens de peu, et la vieille stratégie du « diviser pour mieux régner » trouve alors sa plus parfaite actualisation. Bref, le double processus de nationalisation-essentialisation du « peuple » s'opère à l'encontre du grand nombre.

## Troisième usage : le peuple comme projet politique

Faut-il conclure des deux mésusages précédemment identifiés que la notion de « peuple » ne peut fonctionner que comme instance légitimant le pouvoir des élites ? Autrement dit, lorsque les élites parlent du peuple, lorsqu'elles se servent de cette catégorie, est-ce nécessairement en vue d'asservir le grand nombre, en vue de « rendre servile » ce peuple qui « rend service » ? Si la réponse devait être affirmative, cela signifierait notamment que l'intérêt des élites est partout et toujours antinomique avec celui du grand nombre. Telle n'est pas notre opinion.

Il nous semble en effet qu'il existe un usage du signifiant « peuple » par les élites qui est susceptible de favoriser l'intérêt général, de contribuer à l'émancipation collective. Autrement dit, il existe un usage émancipateur de la catégorie de « peuple ». Cet usage est mis en œuvre lorsque le peuple est compris comme un « projet politique », c'est-à-dire lorsque les élites invoquent le nom de « peuple » afin d'aider à l'émergence du peuple comme sujet politique, c'est-à-dire comme sujet qui détient et exerce le pouvoir. Dans de telles circonstances, les élites font usage du « peuple » afin de hâter l'émergence d'une démocratie authentique qui, par définition, implique la disparition du pouvoir des élites, et donc la disparition des élites elles-mêmes dans la mesure où celles-ci existent justement en raison de la domination qu'elles exercent sur le reste de la collectivité.

A travers cet usage du peuple comme « projet politique », les élites ont conscience du caractère fictif du « peuple » qu'elles invoquent (ce peuple n'existe pas réellement, du moins « pas encore ») mais elles tentent, justement, d'aider à l'effectuation dudit peuple. Elles œuvrent à la construction d'un peuple effectif, d'un peuple réel, capable d'exercer le pouvoir, de prendre en main ses propres affaires. Dans ce processus de transition du « pouvoir des élites » vers le « pouvoir du peuple », une petite fraction des élites (celle qui fait usage du peuple en tant que « projet politique ») s'oppose au reste des élites (en fait, la grande majorité des élites), qui tente de préserver son pouvoir et sa domination sur le grand nombre. La petite fraction des élites qui œuvre en faveur du peuple agit ainsi en sachant que son intérêt véritable (en tant qu'élite) est congruent à l'intérêt du peuple. Le reste des élites, celles qui cherchent encore à dominer, reste enfermé dans l'illusion que son intérêt ne peut être préservé que *contre* celui du peuple. C'est pourquoi ces élites refusent d'envisager leur disparition en tant qu'élites. Une dernière précision s'impose : dans le passage – toujours douloureux, fragile, incertain et réversible – d'un régime oligarchique à un régime véritablement démocratique (osons appeler cela une « révolution »), la petite fraction de l'élite qui pense, parle et agit dans l'intérêt du peuple joue toujours un rôle mineur au regard de celui du grand nombre. Ces élites accompagnent l'émancipation populaire, mais elles n'en sont pas le moteur. La véritable émancipation est auto-émancipation, de sorte que le peuple reste l'agent essentiel du développement de sa propre autonomie.

Notre petite contribution visait à dénoncer les mésusages élitistes de la notion de « peuple », sans pour autant succomber au manichéisme essentialiste qui voudrait que dans une révolution les élites soient toutes, toujours, contre le grand nombre. Certaines d'entre elles (une minorité) font preuve d'une salutaire bienveillance, et même parfois d'une certaine sollicitude, à l'égard des opprimé.e.s. Pour elles, le peuple reste avant tout un projet politique.